

Québec, le 21 juin 2013

Secrétariat du Comité sur la sécurité des navires-citernes
330, rue Sparks, Place de Ville, tour C (AAM)
Ottawa (ON) K1A 0N5

Objet: Révision du *Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin – phase 1 (sud du 60^e parallèle nord)*

Madame, Monsieur

Par la présente, la Société de développement économique du Saint-Laurent (Sodes) souhaite faire part de commentaires d'ordre général sur le projet de modification réglementaire dont il est question en objet.

Dans le cadre de sa mission, la Sodes voit à la protection et à la promotion des activités économiques de la communauté maritime du Saint-Laurent dans une optique de développement durable. Par conséquent, les questions liées aux déversements d'hydrocarbures en milieu marin ainsi qu'à la protection et la conservation des écosystèmes demeurent une préoccupation pour notre organisation et nos membres.

Nous tenons, d'entrée de jeu, à souligner que de nombreux efforts ont été déployés en termes de sécurité et de sûreté depuis le précédent examen du Régime en 1989. La mise en place de nouvelles technologies de navigation, le raffinement des procédures de gestion de la sécurité et la formation du personnel ont connu une évolution importante et répond aux exigences les plus strictes au niveau international. Le régime actuel répond donc aux besoins d'aujourd'hui et est déjà considéré de classe mondiale.

En réponse aux préoccupations du gouvernement qui estime que le moment est venu de revoir le régime actuel, nous souhaitons clarifier certains éléments :

- 1) L'augmentation de l'expédition d'hydrocarbures et du transport d'autres polluants potentiels comme le gaz naturel liquéfié et d'autres substances nocives et potentiellement dangereuses;

→ L'expédition et le transport d'hydrocarbures ou d'autres substances potentiellement dangereuses pourraient être en augmentation dans certaines régions du Canada. Or, sur le Saint-Laurent, les prévisions ne tendent pas vers de telles augmentations. Qui plus est, il nous apparaît important de rappeler que près de 8 millions de tonnes de produits pétroliers entrent et sortent de Montréal par navires sur une base annuelle. Aucun incident majeur n'est survenu jusqu'à aujourd'hui, et ce, malgré un volume important de produits pétroliers transportés sur les eaux du Saint-Laurent. Compte tenu de ce bilan exemplaire, nous ne voyons aucune justification pour augmenter le seuil de déversement au-delà de l'actuel 10.000 tonnes.

- 2) Les préoccupations soulevées par le Commissaire à l'environnement et au développement durable dans son rapport de l'automne 2010, *Les déversements de pétrole provenant de navires*;

→ Le rapport du Commissaire à l'environnement mettait surtout en exergue le manque de coordination entre les différents intervenants gouvernementaux impliqués dans les processus de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin. Un système national uniformisé de gestion des urgences devrait être mis en place par les ministères et organisations concernés. La Sodes joint sa voix à celle du Commissaire à l'environnement. La gestion des urgences doit être assumée par les organismes réglementaires, de manière concertée. Nous nous interrogeons toutefois, dans le contexte de compressions budgétaires qui prévaut actuellement au sein du gouvernement du Canada, sur la capacité des instances officielles à continuer de fournir cette expertise.

3) L'intérêt du public à l'égard des questions de sécurité des pétroliers, notamment en Colombie-Britannique, dans le cadre des projets proposés de développement de ressources ;

→ Nous reconnaissons l'importance des questions de sécurité en ce qui a trait au transport d'hydrocarbures par navire. Il nous apparaît toutefois primordial, compte tenu de ce qui a été énoncé précédemment, que le gouvernement du Canada prenne en compte les progrès réalisés depuis 1989 par l'industrie au plan de la sécurité et de la prévention des accidents. Par conséquent, le gouvernement devrait sensibiliser le public au fait que la préparation de l'industrie maritime et la capacité d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures sont bel et bien adaptées aux besoins actuels. Le *Régime de préparation et d'intervention en cas de déversement d'hydrocarbures en milieu marin* du Canada demeure l'un des meilleurs à l'échelle mondiale.

En conclusion, nous espérons que ces commentaires seront utiles et pris en compte. Soyez assurés, Madame, Monsieur, de notre sincère collaboration.



Nicole Trépanier
Présidente